CORRIGÉ

RAPPEL DES ÉTAPES DE L'ENTRETIEN

- I. Accueil et prise de contact (découverte).
- II. Argumentation et explication
 - Réfutation des objections
 - Synthèse/consolidation
- III. Vente additionnelle éventuelle (le candidat n'y est pas contraint).
- IV. Prise de congé.

NB : La réussite de l'entretien n'est pas liée à l'accord du client.

- 1. La phase de découverte du client est importante, car l'âge et le revenu conditionnent l'option et le niveau de cotisation que l'on peut proposer.
- 2. Le candidat devra développer dans un premier temps une approche globale du problème des retraites et assurer la transition avec le cas particulier de M. Sauret. (Cf. p. 4 les avantages du produit).
- 3. En raison de sa situation professionnelle, M. Sauret peut bénéficier de la loi Madelin, ce fait devra être utilisé et mis en valeur au cours de la vente.
- 4. Le produit proposé est particulièrement « souple », le candidat ne devra donc pas chercher à en imposer une version limitée, mais devra être capable de modifier son offre dans le courant de l'entretien en fonction des réponses ou des besoins du client.

B.P.	Spécialité : ASSURANCE	Code Spécialité : N°12	Durée :	Session 2003
Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE N° sujet : 03-1653			Coefficient:	Folio 1/1